

N° 61
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1982,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguin, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 44), 475 (tome IV) et in-8° 57.

Sénat : 57 et 58 (annexes 42 et 43) (1981-1982).

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-----------|
| PREMIÈRE PARTIE. — ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1982 | 5 |
| I. — <i>Physionomie générale</i> | 5 |
| II. — <i>Titre III. — Dépenses ordinaires</i> | 6 |
| Dépenses centralisées de soutien | 6 |
| Carburants et combustibles | 6 |
| Entretien de la flotte | 7 |
| III. — <i>Titre V. — Dépenses en capital</i> | 7 |
| Etudes, recherches, prototypes | 7 |
| Matériel de série de l'aéronautique navale | 8 |
| Constructions neuves de la flotte | 8 |
| Munitions et engins | 9 |
| Infrastructure | 10 |
| | |
| DEUXIÈME PARTIE. — SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE | 11 |
| I. — <i>Force océanique stratégique</i> | 12 |
| II. — <i>Flotte de surface et sous-marins (hors F.O.S.T.)</i> | 13 |
| III. — <i>Aéronautique navale</i> | 14 |
| Porte-avions | 14 |
| Aviation embarquée | 14 |
| Aviation de patrouille maritime | 15 |
| Aviation de soutien | 15 |
| IV. — <i>Missions de service public</i> | 15 |
| | |
| TROISIÈME PARTIE. — LE PERSONNEL | 17 |
| I. — <i>Les effectifs. — Le recrutement</i> | 17 |
| II. — <i>Les améliorations</i> | 17 |
| III. — <i>Les problèmes de personnel</i> | 18 |
| IV. — <i>Les personnels féminins</i> | 18 |
| | |
| Conclusions | 21 |
| | |
| Annexes | 23 |
| Annexe A. — <i>Grandes lignes du budget</i> | 23 |
| Annexe B. — <i>Titre III. — Répartition par chapitre</i> | 24 |
| Annexe C. — <i>Titre V. — Répartition par chapitre</i> | 25 |
| Annexe D. — <i>Autorisations de programme</i> | 26 |
| Annexe E. — <i>Bilan de la loi de programmation</i> | 27 |

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Désigné par votre Commission comme rapporteur du budget de la section Marine, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le projet de loi de finances 1982 du budget de la Défense (Marine).

L'année dernière, je notais dans mon rapport que, si le budget de la section Marine pour l'année 1981 pouvait être considéré comme satisfaisant en raison de la priorité accordée au programme de constructions neuves, il fallait que les budgets annuels ultérieurs viennent confirmer et même accentuer la volonté de redresser la situation de nos forces maritimes conventionnelles que le développement de la Force océanique stratégique avait fait passer au second plan. Le budget de la Marine proposé pour 1982 répond-il à ce souhait ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Dans une première partie, nous analyserons les crédits de la section Marine par comparaison avec ceux de l'année précédente ; dans une deuxième partie, nous examinerons la situation actuelle et l'évolution des différentes composantes de la Marine. Pour terminer, nous évoquerons dans une troisième partie, les problèmes relatifs au personnel militaire.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1982

I. — PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

- Le projet de budget pour la Marine nationale en 1982 représente :
 - 21.953 millions de francs, au total, *en crédits de paiement*, en augmentation de 19,42 % par rapport à 1981 (budget général + 27,63 % ; budget Défense + 17,63 %), soit :
 - 10.462 millions de francs en crédits de paiement au titre III, soit 17,25 % d'augmentation par rapport à 1981 (+ 17,02 % au budget précédent)
 - 11.491 millions de francs en crédits de paiement au titre V, soit 21,46 % d'augmentation par rapport à 1981 (+ 24,6 % au budget précédent).
 - 13.490 millions de francs sont prévus *en autorisations de programme* au titre V, soit 12,23 % d'augmentation par rapport à 1981 (+ 29,81 % au budget précédent).
- La part du titre V continue à croître, passant de 51,46 % en 1981 à 52,34 % en 1982.
- Notons que la part de la section Marine dans le budget de la Défense passe de 17,59 % en 1981 à 17,90 % en 1982. En structure de programmation, le budget de la section Marine représente 18,73 % du budget de la Défense, pourcentage supérieur à celui prévu par la loi (18,3 %). Pendant la période de la loi de programmation, la Marine a d'ailleurs bénéficié d'un pourcentage supérieur à celui que prévoyait la loi ; en effet, d'une part le budget de la section Marine a dû supporter le financement de la construction du 6^e S.N.L.E., non prévu à la programmation ; d'autre part, le budget ayant servi de base à cette programmation était le budget 1976 qui était défavorable à la Marine. Néanmoins, compte tenu de l'évolution des facteurs économiques et malgré ces pourcentages favorables, la Marine nationale a enregistré durant la période 1976-1981 une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 6 % par rapport aux prévisions de la loi de programmation.

II. — TITRE III. — DÉPENSES ORDINAIRES

Les crédits prévus au titre III s'élèvent à 10.461,92 millions de francs, en augmentation de 17,25 % par rapport à 1981. Ils concernent les rémunérations et charges sociales, l'entretien des personnels et des matériels, l'entretien de la flotte et les combustibles, ces deux derniers postes conditionnant l'activité des unités.

La répartition par chapitres, les intitulés et le budget projeté font l'objet du tableau de l'annexe B.

Notant que la priorité dans ce budget 1982 a été donnée aux éléments qui concourent directement à l'activité opérationnelle par rapport aux crédits de fonctionnement des unités et réservant pour la troisième partie de ce rapport les problèmes de personnel, nous nous bornerons aux remarques suivantes.

1. Dépenses centralisées de soutien.

(Chapitre 34-13.)

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la Marine dans le domaine du service public sont individualisées à l'article 34-13-30. Cet article se voit attribuer en 1982, 73 millions de francs destinés en grande partie à couvrir la location de trois remorqueurs d'intervention mis aux ordres des préfets maritimes en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles.

2. Carburants et combustibles.

(Chapitre 34-14.)

Ce chapitre est en croissance de 34 % pour 80,45 % en 1981. La forte augmentation de 1981 avait eu essentiellement pour objet d'assainir une situation compromise par plusieurs fortes hausses successives du prix des produits pétroliers.

Les crédits de 1982 sont prévus pour permettre de maintenir l'activité des bâtiments de la flotte au même niveau qu'en 1981, soit environ quatre-vingt-six « jours de mer » en moyenne pour l'ensemble des bâtiments de la Marine. Le « jour de mer » est en réalité un indicateur théorique fondé statistiquement sur une consommation moyenne de 3.200 tonnes de combustible par journée. La réalité opérationnelle des jours de mer de nos bâtiments

est différente, et, en 1982, les bâtiments de combat devraient atteindre les quatre-vingt-dix-neuf jours de mer au prix de mesures rigoureuses pour réduire les consommations (transit à vitesse économique, allongement des sorties d'entraînement pour rentabiliser les transits, etc.)

Les stocks de combustibles et carburants restent sensiblement supérieurs aux quantités fixées pour les stocks de guerre.

3. Entretien de la flotte.

(Chapitre 34-31.)

La hausse de ce chapitre (14,58 %) est moins forte que celle du budget précédent (15,13 %), mais il avait fallu prendre en compte en 1981 les retards antérieurs.

En 1982, sauf aléas techniques importants ou accroissement brutal des coûts horaires de la D.T.C.N. (1), les crédits prévus devraient permettre d'assurer la charge de l'entretien de la flotte au prix de légères modifications analogues à celles de l'année 1981.

III. — TITRE V. — DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 13.490,25 millions de francs, en augmentation de 12,23 % par rapport à 1981. Les crédits de paiement, d'un montant de 11.490,25 millions de francs, progressent de 21,46 %. Notant la faible croissance des autorisations de programme, nous nous limiterons aux remarques suivantes.

1. Études, recherches, prototypes.

(Chapitre 51-71.)

Les crédits de paiement de ce chapitre d'un montant de 1.335 millions de francs croissent de 12,94 %, ce qui est inférieur à ceux du budget 1981 (29,38 %) et du budget 1980 (26,70 %). En revanche, les autorisations de programme, d'un montant de 1.405 millions de francs croissent nettement plus (15,97 %) qu'en 1980 (11,07 °). Les crédits couvrent un domaine très vaste d'études et de recherches et, en particulier, le développement des programmes « Atlantic nouvelle génération » et missile sous-marin surface « S.M. 39 ».

(1) Direction technique des constructions navales.

2. Matériels de série de l'aéronautique navale.

(Chapitre 53-51.)

Si les crédits de paiement sont en diminution (— 14,52 %), en raison de l'achèvement des programmes majeurs « Super-Etendard » et « W.G. 13 », il faut noter une augmentation très importante (42,93 %) des autorisations de programme qui passent de 1.205 millions de francs en 1981 à 1.723 millions de francs en 1982. Cette augmentation s'explique par le démarrage du programme de série de l'« Atlantic nouvelle génération » qui avait pris un retard technique dans le développement du système d'armes, ces deux dernières années.

3. Constructions neuves de la flotte.

(Chapitre 53-71.)

Ce chapitre 53-71 recouvre les constructions neuves de bâtiments (art. 10), les grosses refontes et modernisations (art. 20), les bâtiments de servitude (art. 30), la force océanique stratégique (art. 40) et le service public (art. 50).

Il est doté de 6.849 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de près de 40 % par rapport à 1981, et 8.250 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 5,17 % par rapport à 1981. Pour les constructions neuves de bâtiments (art. 10), les chiffres respectifs sont de 3.429 millions (+ 67 %) et 3.714 millions (— 12 %). Votre Rapporteur se félicite de l'augmentation des crédits de paiement, augmentation qui permettra de poursuivre la politique de constructions neuves de bâtiments ; en revanche, la diminution des autorisations de programme ne laisse pas d'être préoccupante. Ces autorisations de programme, qui constituent la limite supérieure des dépenses que la Marine est autorisée à engager pour l'exécution des investissements prévus par la loi, gagent en effet l'avenir pour tout ce qui touche aux approvisionnements à court et long terme et aux rémunérations de main-d'œuvre. Le faible taux de croissance des autorisations de programme en 1982 peut donc entraîner des retards dans les constructions neuves de bâtiments et avoir des répercussions sur l'emploi du personnel des arsenaux.

Il faut par ailleurs remarquer que le financement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins n'est pas inscrit à la section commune, mais au chapitre 53-71 (constructions neuves de la flotte) à l'article 40. Cet article comprend des crédits de paiement d'un montant de 2.665 millions de francs, soit une augmentation de 17 % par rapport à 1981 et des autori-

sations de programme de 3.600 millions de francs, soit une augmentation de 31 %. Ces crédits recouvrent l'ensemble des dépenses de la force océanique stratégique et, en particulier, la poursuite de la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

En définitive, en 1982, en plus du suivi des programmes en cours de réalisation, le bilan des commandes et des livraisons s'établit comme suit :

— a) *commande de* :

- un sous-marin nucléaire d'attaque,
- deux corvettes anti-sous-marins,
- deux supers-patrouilleurs,
- deux bâtiments de service public de 400 tonnes,
- deux chasseurs de mines tripartites,
- un dragueur de mines,
- un bâtiment hydrographe première classe.

— b) *livraison* :

- d'un sous-marin nucléaire d'attaque (S.N.A. « Rubis »),
- d'une corvette anti-sous-marins,
- de quatre avisos type « A.69 »,
- de trois chasseurs de mines tripartites,
- de quatre bâtiments-écoles,
- d'un pétrolier-ravitailleur.

— Notons qu'en 1981, 18.700 tonnes de bâtiments ont été commandées et 4.735 tonnes livrées. En 1982, les prévisions sont respectivement de 14.605 tonnes et 14.220 tonnes.

4. Munitions et engins.

(Chapitre 53-72.)

L'augmentation des crédits (20,59 % en autorisations de programme, 15,66 % en crédits de paiement) permettra, en ce qui concerne les commandes, d'atteindre les objectifs de la programmation pour le Masurca et de les dépasser pour les torpilles. En ce qui concerne les livraisons, certains retards seront comblés.

5. Infrastructure.

(Chapitres 54-51 et 54-61.)

Les crédits de paiement augmentent de 14,5 % sur le chapitre 54-51 (bases de l'aéronautique navale) et de 7,4 % sur le chapitre 54-61 (travaux maritimes). Les opérations principales comprennent le chantier d'entretien des sous-marins à Toulon, la poursuite de la modernisation de l'atelier militaire de la flotte à Toulon, la réfection de la piste de la base aéronavale d'Hyères, enfin l'amélioration des infrastructures de transmissions dans les ports. En 1982, débutera un programme de rénovation et de remise à niveau du domaine immobilier qui se poursuivra en 1983.

Outre-mer, en plus de quelques opérations mineures, 11 millions de francs de crédits de paiement et 11 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus à titre de participation à la construction d'un nouveau port à la Réunion.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

La Marine nationale dispose à ce jour de cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, de cent onze bâtiments de combat dont vingt sous-marins d'attaque et trois porte-aéronefs, et de quarante-cinq bâtiments de soutien dont quatre pétroliers-ravitailleurs. Elle comprend deux cent quarante et un aéronefs de combat (cent cinquante-quatre avions embarqués, quarante trois avions de patrouille maritime, quarante-quatre hélicoptères) et cent cinquante-trois aéronefs de soutien. Elle occupe le quatrième rang mondial derrière les marines de l'U.R.S.S. et des U.S.A. (plus de deux millions de tonnes) et celle du Royaume-Uni (610.000 tonnes).

La loi de programmation 1977-1982 fixait un objectif précis à atteindre pour les commandes de bâtiments et d'avions. Par rapport à cet objectif, le bilan suivant peut être présenté (voir le tableau de l'annexe E) :

— pour les bâtiments de la flotte, les programmes majeurs ont été globalement respectés, sauf la commande non prévue par la loi d'un sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins et le glissement de la commande du premier porte-avions à propulsion nucléaire;

— pour l'aéronautique navale, un certain décalage dans les programmes tient au respect de l'enveloppe financière prévue, alors que le coût unitaire des avions augmentait. Ainsi, à la place de quatre-vingts « Super-Etendard », le financement n'a permis que l'achat de soixante et onze appareils.

Ces modifications ne changent pas fondamentalement les capacités de la Marine à remplir ses missions.

Il faut pourtant observer que le nombre de bâtiments de combat continue à diminuer pour deux raisons :

— arrivée au terme de leur existence d'un nombre important d'unités mises en chantier durant la période 50-60,

— retard pris dans la réalisation du renouvellement des unités.

Pour l'avenir, malgré les efforts importants qu'ont traduits la loi de programmation 1977-1982 et les projets de « Maquette 2000 », la baisse du tonnage et celle du nombre de bâtiments sont inéluctables. Le niveau des 300.000 tonnes a été franchi en baisse en 1980 ; le tonnage doit tomber à 260.000 tonnes en 1990, puis la tendance devrait s'inverser. Le nombre des bâtiments de combat, d'autre part, devrait passer de 113 à 92 d'ici à 1988.

En revanche, la flotte rajeunit et le nombre de bâtiments de combat n'ayant pas dépassé la mi-vie ne cesse de croître à cause de la priorité donnée aux constructions neuves de la flotte dans les derniers budgets.

I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE (F.O.S.T.)

— Cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) sont en service depuis avril 1980. L'un d'eux est en grand carénage ; les quatre autres, armés de missile M. 20, sont dans le cycle opérationnel (deux mois en mer, un mois à leur base).

— Un sixième sous-marin lanceur d'engins est en construction et doit entrer en service en 1985, armé du système « M. 4 ».

— A partir de 1985, les premiers sous-marins nucléaires, à l'exception du *Redoutable*, subiront la refonte « M. 4 ». Il y aura alors deux S.N.L.E. indisponibles simultanément et quatre S.N.L.E. disponibles. La refonte doit s'achever en 1991.

— Le 24 juillet dernier, le Président de la République s'est déclaré favorable à la construction d'un septième sous-marin nucléaire lanceurs d'engins. Lors de la discussion de la loi de finances 1982 à l'Assemblée nationale le 13 novembre, le ministre de la Défense a annoncé que le Président de la République venait de décider en conseil de défense la construction du 7^e S.N.L.E. et que les autorisations de programme nécessaires à cette entreprise existaient.

— Les études pour définir les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins d'une nouvelle génération sont commencées ; l'effort se poursuit sur le développement de l'écoute très basse fréquence et l'amélioration de la discrétion acoustique et de la profondeur d'immersion.

II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINS (HORS F.O.S.T.)

Sous-marin d'attaque (S.N.A.)

Le programme comprend cinq sous-marins d'attaque, dont quatre sont commandés. Le déroulement est conforme à la programmation ; le premier S.N.A., le *Rubis*, doit être admis au service actif à la mi-82.

Corvettes anti-aériennes.

Les premières corvettes anti-aériennes remplaceront les escorteurs d'escadre T. 47 *Tartar* désarmés. Le programme a subi un certain retard en raison de contraintes financières, mais d'importants crédits sont débloqués en 1982. La commande de deux corvettes anti-aériennes au lieu des trois prévues par la loi de programmation, a été compensée par la commande de cinq corvettes anti-sous-marins au lieu des trois prévues.

Corvettes anti-sous-marins « C. 70 ».

Le programme prévoit huit corvettes anti-sous-marins « C. 70 ». Deux sont en service actif (*Georges-Leygues* et *Dupleix*). La troisième (*Montcalm*) doit être admise au service actif au début de 1982.

Avisos «A. 69.»

Le programme est de dix-sept avisos « A. 69 » pour la Marine nationale. Dix ont déjà été admis au service actif ; le dernier doit être admis en 1984. En début de chaîne, leur durée de construction était de trois ans dix mois entre mise sur cale et clôture d'armement ; elle est actuellement de deux ans deux mois et l'on pense atteindre vingt-deux mois.

Chasseurs de mines tripartites.

Il s'agit d'un programme tripartite : France, Belgique, Pays-Bas. Le programme français comprend quinze bâtiments. La clôture d'armement du premier (*Eridan*) doit intervenir à la mi-82.

Bâtiments de transport légers.

Deux bâtiments de transport légers doivent être admis au service actif en 1983.

Pétroliers-ravitailleurs.

Le programme complet comprend six unités. Les deux premiers pétroliers ravitailleurs (*Durance et Meuse*) ont été admis au service actif en 1977 et 1980. Le troisième (*Var*) doit l'être en fin 1982 et le quatrième en 1985.

III. — AÉRONAUTIQUE NAVALE.

1. Les porte-avions.

— La décision de construire deux porte-aéronefs à propulsion nucléaire de 32.000 à 35.000 tonnes, susceptibles de mettre en œuvre des avions classiques, a été prise en conseil de défense le 23 septembre 1980. Des crédits sont prévus en 1982 pour couvrir l'industrialisation de la chaufferie avancée et les premières dépenses de définition.

— L'évolution du monde et de l'environnement international dans les années à venir, le développement prévisible de l'exploitation des océans, l'importance vitale de nos importations de pétrole et autres matières premières, nos intérêts dans les départements et territoires d'outre-mer, l'aide que la France se doit d'apporter aux pays amis en Afrique, en fait tout ce que nous pressentons de l'importance fondamentale des océans dans l'avenir de l'homme, interdisent à la France de se cantonner dans un rôle passif à l'extérieur de l'Europe.

— Or, comme votre rapporteur l'avait déjà souligné l'année dernière, une force aéronavale, centrée autour d'un porte-avions, a la capacité de jouer un rôle irremplaçable pour manifester la présence française au plan international. Ses atouts sont, entre autres :

- l'absence de contrainte diplomatique lors du déploiement;
- la signification politique de ce déploiement en cas de crise ; la force aéronavale peut en effet être maintenue en réserve dans la zone sensible pour permettre la poursuite du dialogue avant toute action irréparable;
- la capacité d'atteindre un adversaire potentiel au plus près;
- la polyvalence (évacuation de ressortissants français, aide aux pays amis, missions de présence, déploiement offensif etc.).

2. Aviation embarquée.

Avions à réaction : Les trois flottilles d'assaut antérieurement équipées d'« Etendard IV M » ont achevé leur transformation sur « Super-Etendard ». A la fin de 1981, la Marine aura reçu 58 « Super-Etendard » sur les 71

commandés ; 11 appareils seront livrés en 1982. Les deux derniers appareils doivent être livrés en 1983.

Avions de sûreté : deux flottilles sont équipées de « Bréguet Alizé » (BR. 1050). La modernisation du parc, actuellement en cours, doit s'achever en 1984.

Hélicoptères : vingt-six hélicoptères légers « W.G. 13 Lynx » ont déjà été livrés. Quatorze hélicoptères « Lynx » supplémentaires, prévus par la loi de programmation, sont en commande.

3. Aviation de patrouille maritime.

Les deux types d'appareils en service (Bréguet 1150 « Atlantic » et quelques P. 2 H. « Neptune ») seront progressivement remplacés par l'Atlantic nouvelle génération (A.N.G.), actuellement en cours de développement. La mise en service opérationnelle de ces nouveaux appareils devrait intervenir en 1987 et s'étaler sur sept ans.

4. Aviation de soutien.

Les programmes en cours concernent :

— l'acquisition de seize bimoteurs légers de type « Xingu » qui remplaceront en 1983 les appareils « N. 262 » de l'école de spécialisation des pilotes sur multimoteurs;

— la transformation de douze appareils « N. 262 » en version école pour remplacer en 1982, à l'école du personnel volant, les «C. 47 DAKOTA» en cours de retrait du service;

— l'acquisition de trois aéronefs de service public, programmée en 1982-1983, mais dont le type n'est pas encore arrêté.

IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'article 53-71.50, qui est apparu pour la première fois au budget 1981, concerne le programme de bâtiments légers destinés aux missions de service public. Il est doté en 1982 de 80 millions de francs en crédits de paiement (-+ 433 % par rapport à 1981) et de 100 millions de francs en autorisations de programme (+ 11 % par rapport à 1981).

Rappelons que le programme de développement de moyens hauturiers de service public, retenu en mai 1980, comprend 11 bâtiments et 3 avions dont les livraisons seront échelonnées sur cinq ans.

L'état d'avancement de ce programme est le suivant :

— le patrouilleur de 400 tonnes « S.P. 400 » a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de chantiers privés. La livraison est prévue à partir de 1983 ; les ressources prévues en 1982 permettront de financer la commande de deux bâtiments « S.P. 400 » ;

— l'achat du chalutier-patrouilleur destiné aux terres australes se heurte à quelques difficultés, mais un bâtiment de ce type devrait pouvoir être en état de remplir sa mission début 1983 ;

— la commande de trois aéronefs est programmée pour 1982.

Actuellement, les moyens affectés aux missions nouvelles de service public comprennent trois remorqueurs civils d'intervention affrétés, deux patrouilleurs (« *Sterne* » et « *Mercurie* ») et la participation active des patrouilleurs de la gendarmerie maritime.

Pour l'avenir, il est prévu :

— de maintenir jusqu'en 1986 l'affrètement de trois remorqueurs d'intervention mis aux ordres des préfets maritimes pour prévenir les pollutions accidentelles en mer ;

— de poursuivre la réalisation du programme de développement des moyens hauturiers de service public décidé en mai 1980 (coût estimé à 836 millions de francs aux conditions économiques de 1980) ;

— de poursuivre le programme d'augmentation progressive des effectifs commencé en 1982 (1.000 hommes dont 92 officiers — coût estimé à 107 millions de francs aux conditions économiques de 1980) ;

— d'achever le programme de développement et d'amélioration du réseau sémaphorique.

TROISIÈME PARTIE

LE PERSONNEL

I. — LES EFFECTIFS. — LE RECRUTEMENT

Les effectifs budgétaires prévus au budget 1982 sont de 68.384 officiers, officiers-mariniers et hommes du rang, dont 18.009 appelés. Le recrutement annuel pour maintenir ces effectifs est de 285 officiers et 3.350 gradés et hommes du rang. Il est actuellement de bonne qualité, le nombre des candidats à tous les niveaux étant très supérieur aux besoins.

Quatre cent huit emplois sont créés en 1982 (cent dix-neuf officiers et deux cent quatre-vingt-neuf gradés ou hommes du rang).

L'augmentation prévue d'une centaine d'officiers des armes tient compte du plan de restructuration décidé par le ministre de la Défense en 1978 afin de remettre à niveau l'encadrement des équipages. Ce plan prévoit de l'ordre de 58 officiers supplémentaires par an jusqu'en 1985, l'augmentation cumulée devant atteindre environ 400 officiers. Les chiffres objectifs de restructuration n'ayant pas été atteints dans la réalité depuis 1978, les chiffres de 1982 reflètent le rattrapage nécessaire.

Plus généralement, les créations d'emploi inscrites au budget de 1982 sont destinées à faire face aux charges résultant de l'entrée prochaine en service de nouveaux bâtiments de service public et de l'armement du 6^e S.N.L.E. Les besoins qui en découlent pour l'avenir, feront l'objet d'un examen lors de la préparation des prochaines lois de finances.

II. — LES AMÉLIORATIONS

Une revalorisation substantielle des taux du complément forfaitaire journalier pour patrouille sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été accordée. En revanche, la revalorisation des primes d'embarquement à la mer, de nouveau demandée par la Marine cette année, n'a pas été accordée.

III. — LES PROBLÈMES DE PERSONNEL

L'insuffisance des effectifs est un des principaux sujets de préoccupation de l'Etat-Major de la Marine. La Marine a dû faire face à la création et à la montée en puissance de la force océanique stratégique et répondre aux missions de service public dans une mesure beaucoup plus étendue qu'auparavant sans que ses effectifs aient été augmentés pour autant. Les études en cours montrent que l'adéquation des effectifs aux besoins ne pourrait être atteinte que pour un effectif supplémentaire de cinq mille quatre cents hommes pour les années 1982-1985, correspondant à une augmentation de 7,7 % des effectifs budgétaires. Pour le personnel non-officier d'active de la Marine nationale, la loi de programmation avait prévu un « repyramidage » des grades pour pouvoir offrir au personnel de la Marine les mêmes perspectives de carrière que celles ouvertes au personnel des autres armées. La pyramide actuelle se présente sous la forme : hommes du rang : 40,4 %, officiers-mariniers : 59,6 %, alors que l'objectif est respectivement de 30 % et 70 %. Aucune mesure n'a été inscrite à ce titre dans les budgets de 1981 et 1982.

IV. — LES PERSONNELS FÉMININS

Actuellement, les personnels féminins (791 dont 20 officiers) représentent 1,5 % du total des effectifs engagés du corps des équipages de la flotte et marins des ports. La Marine s'est donné pour objectif d'atteindre en 1990 un pourcentage de 5 % du personnel engagé non-officier, soit l'équivalent du pourcentage actuel dans les armées de Terre et de l'Air. Un objectif intermédiaire à 3 % est fixé pour 1985, soit le doublement des effectifs féminins actuels.



Avant de conclure, nous voulons signaler au Gouvernement les questions auxquelles l'examen de la section Marine a donné lieu au sein de notre Commission.

M. Michel d'Aillières désire être informé sur l'avenir des deux porte-avions à propulsion nucléaire actuellement en projet, ainsi que sur l'extension des capacités d'escale militaire de la Réunion.

M. Jacques Ménard s'est demandé si la décision de construire le 7^e S.N.L.E. trouvait sa traduction dans les crédits du budget militaire.

M. Georges Repiquet souhaite des précisions sur le sort futur du chalutier-patrouilleur destiné aux terres australes. Faut-il penser qu'il sera mis en service au début, ou au contraire à la fin de 1983 ?



CONCLUSIONS

Le budget de la section « Marine » pour l'année 1982 est un budget de transition. Les éléments positifs sont, comme pour l'année précédente, la priorité accordée aux constructions neuves et la prise en compte des missions nouvelles de service public.

En revanche, au moment où des décisions majeures vont devoir être prises par le Gouvernement sur la construction des porte-avions à propulsion nucléaire et sur le développement des programmes de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et de sous-marins nucléaires d'attaque, votre rapporteur ne peut cacher son inquiétude de voir stagner les autorisations de programme pour les constructions neuves.

Cependant, la dissuasion suppose la modernisation et le développement de notre force océanique stratégique ; la protection de nos lignes de communication, l'étendue de nos zones économiques exclusives, notre présence sur les océans supposent une force combinant la puissance navale et la puissance aérienne. C'est pourquoi, plus que jamais, il faut poursuivre obstinément le redressement entrepris depuis cinq années avec la ferme volonté de faire de la France une puissance maritime tenant pleinement sa place dans le monde.

Pour conclure, estimant que le projet de budget est cette année positif, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la section « Marine » pour l'année 1982.

ANNEXES

ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

| | 1981 | 1982 | Augmentation |
|--------------------------------|--------|--------|--------------|
| Budget général | » | » | + 27,63 |
| Budget de la Défense (1) | 104,44 | 122,85 | + 17,63 |
| Budget de la Marine (1) | 18,38 | 21,95 | + 19,42 |

| | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 |
|---|------|------|------|-------|------|
| Part section Marine dans le budget de la Défense (C.P.) | 16,7 | 16,9 | 17,2 | 17,59 | 17,9 |

| | Budget de la Défense (1) | | Budget de la Marine | |
|---------------------------|-----------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| | En milliards de francs | En pourcentage | En milliards de francs | En pourcentage |
| 1981 | | | | |
| Dépenses ordinaires | 56,76 | 54,34 | 8,92 | 48,54 |
| Dépenses en capital | 47,68 | 46,66 | 9,46 | 51,46 |
| 1982 | | | | |
| Dépenses ordinaires | 66,51 | 54,14 | 10,46 | 47,66 |
| Dépenses en capital | 56,34 | 45,86 | 11,49 | 52,34 |

(1) Dépenses relatives aux pensions militaires non comprises (structure budgétaire des années 1977 et antérieures).

ANNEXE B

**RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE
DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE**

(En milliers de francs.)

| Chapitres | Intitulés | Budget voté 1961 | Projet budget 1962 | Variation en pourcentage |
|-------------------|---|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Première partie. | | | |
| | <i>Personnel et rémunérations d'activités.</i> | | | |
| 31-12 | Soldes, indemnités et allocations diverses | 4.332.375 | 5.082.234 | + 17,31 |
| | Troisième partie. | | | |
| 33-10 | Cotisations sociales : part de l'Etat. ... | 301.249 | 344.646 | + 14,41 |
| 33-91 | Prestations sociales versées par l'Etat. | 173.667 | 200.844 | + 15,65 |
| | Quatrième partie. | | | |
| | <i>Matériel et fonctionnement des armes et services.</i> | | | |
| 34-11 | Alimentation | 389.310 | 430.923 | + 10,69 |
| 34-12 | Entretien et activités des forces maritimes | 501.623 | 556.028 | + 10,85 |
| 34-13 | Dépenses centralisées de soutien | 183.210 | 213.300 | + 16,42 |
| 34-14 | Carburants et combustibles opérationnels | 678.134 | 909.000 | + 34,03 |
| 34-21 | Frais d'exploitation des services | 57.800 | 66.840 | + 15,64 |
| 34-31 | Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers | 1.895.600 | 2.172.000 | + 14,58 |
| 34-35 | Entretien des matériels aériens : programme | 359.710 | 417.709 | + 16,12 |
| 34-41 et 34-42 | Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques | 37.400 | 41.285 | + 10,38 |
| | Sixième partie. | | | |
| | <i>Subventions de fonctionnement.</i> | | | |
| 36-01 | Subventions | 12.600 | 26.800 | + 112,70 |
| | Septième partie. | | | |
| | <i>Dépenses diverses.</i> | | | |
| 37-81 | Dommmages consécutifs à des événements de mer, réquisitions | 320 | 320 | » |
| | Totaux pour le titre III .. | 8.923.048 | 10.461.929 | + 17,25 |

ANNEXE C

RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE

(En milliers de francs.)

| Chapitres | Intitulés | Autorisations de programme | | | Crédits de paiement | | |
|-----------|--|----------------------------|------------|--------------------------|---------------------|------------|--------------------------|
| | | 1981 | 1982 | Variation en pourcentage | 1981 | 1982 | Variation en pourcentage |
| | Première partie. | | | | | | |
| | <i>Etudes, recherches et prototype.</i> | | | | | | |
| 51-71 | Etudes techniques d'armement et prototypes | 1.211.500 | 1.405.000 | + 15,97 | 1.182.000 | 1.335.000 | + 12,94 |
| | Troisième partie. | | | | | | |
| | <i>Fabrications.</i> | | | | | | |
| 53-41 | Habillement, couchage, casernement | 127.000 | 145.000 | + 14,17 | 125.000 | 135.000 | + 8 |
| 53-51 | Aéronautique navale : matériel de série | 1.205.500 | 1.723.000 | + 42,93 | 1.818.000 | 1.554.000 | — 14,52 |
| 53-61 | Service technique des transmissions et de l'informatique de la Marine : équipement | 106.000 | 125.000 | + 17,92 | 104.000 | 110.000 | + 5,77 |
| 53-71 | Constructions neuves de la flotte .. | 7.844.150 | 8.250.000 | + 5,17 | 4.893.150 | 6.849.000 | + 39,97 |
| 53-72 | Munitions et engins | 991.000 | 1.195.000 | + 20,59 | 830.000 | 960.000 | + 15,66 |
| 53-73 | Equipement militaire | 153.000 | 220.000 | + 43,79 | 154.000 | 170.000 | + 10,39 |
| | Quatrième partie. | | | | | | |
| | <i>Infrastructure.</i> | | | | | | |
| 54-41 | Commissariat de la Marine : travaux et installations | 29.000 | 34.500 | + 18,97 | 27.000 | 29.500 | + 9,26 |
| 54-51 | Aéronautique navale : bases | 69.500 | 79.600 | + 14,53 | 69.500 | 79.600 | + 14,53 |
| 54-61 | Travaux maritimes : travaux et installations | 281.500 | 309.850 | + 10,07 | 255.500 | 263.650 | + 3,97 |
| 54-62 | Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières .. | 1.850 | 3.300 | + 78,38 | 1.850 | 2.500 | + 35,14 |
| | Totaux pour le titre V .. | 12.020.000 | 13.490.250 | + 12,23 | 9.460.000 | 11.490.250 | + 21,46 |

ANNEXE D

AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES EN 1982

(En milliards de francs.)

| | 1981 | 1982 | Variation en pourcentage |
|--------------------------|--------|--------|-----------------------------|
| Titre V. | | | |
| Ensemble du budget | 69,065 | 77,436 | + 12,12 |
| Section Marine | 14,605 | 16,428 | + 12,48 |

ANNEXE E

BILAN DE LA LOI DE PROGRAMMATION

| Programmes | Commandes | | |
|------------------------------|-----------|-----------|-------|
| | Lot | Exécution | Ecart |
| Porte-avions | 1 | » | — 1 |
| S.N.L.E. | » | 1 | + 1 |
| S.N.A. | 4 | 4 | 8 |
| Corvettes A.A. | 3 | 2 | — 1 |
| Corvettes A.S.M. | 3 | 5 | + 2 |
| Avisos A. 69 | » | 3 | + 3 |
| A.M. C. (C.M.T.) | 12 | 9 | — 3 |
| Pétrolier-ravitailleur | 1 | 2 | + 1 |
| Batral | 2 | 2 | 0 |
| Patra | 6 | 6 | 0 |
| Super-Etendard | 44 | 35 | — 9 |
| W.G. 13 | 14 | 14 | 0 |
| Torpilles | 230 | 276 | + 46 |
| Masurca | 28 | 18 | — 10 |